

PETR DU PAYS GRAYLOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU 14 MARS 2024

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 7 mars 2024, s'est réuni dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, le 14 mars 2024 à 18h30, sous la présidence de Régis VILLENEUVE, 1^{er} vice-président du PETR, en l'absence exceptionnelle du président, Didier CHEMINOT.

Nombre de membres en exercice : 25

Quorum : 13

Etaient présents (19) : BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, HENNING Frederick, MALLEGOL Michelle (remplace BERTHET Alain), MILESI Nicole, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir (0) : /

Etaient absents (6) : ABBEY Serge, CARTERET Jean-Paul, CHEMINOT Didier, KOPEC Freddy, NOLY Jean, SAVIN Thierry.

Secrétaire de séance : MALLEGOL Michelle.



CS/14-03-2024/N°1

FINANCES LOCALES
DECISIONS BUDGETAIRES

MISE A LA REFORME DE BIENS

Le 1^{er} vice-président, Régis VILLENEUVE, explique que l'état de l'actif 2023 fait état de cinq biens dont la valeur nette comptable est à 0. Il propose donc de mettre à la réforme les biens suivants :

N° compte	Désignation	Date acquisition	Valeur brute	Durée amortissement	Valeur nette au 31-12-23
2183	Matériel informatique : 5 antivirus	2021	59,99 €	1 an	0 €
2183	Matériel informatique : batterie d'ordinateur portable	2021	73,92 €	1 an	0 €

2183	Matériel informatique : clés USB pour dossier SCoT PPA	2020	417,45 €	3 ans	0 €
2051	Logiciels : certif. Certinomis	2022	222 €	1 an	0 €
202	Doc d'urbanisme : annonce légale SCoT	2022	157,50 €	1 an	0 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve et autorise la mise à la réforme des biens cités ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20240314-CS-14032024-N01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Publication : 02/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Régis VILLENEUVE
1^{er} vice-président



[Handwritten signature]